

H<sup>me</sup> A

Marjorie

Marignane le 5. 10. 2018

à.

Monsieur Gérard Duminis,  
Commissaire Enquêteur

- Enquête publique :
- Réflexions sur le projet d'entrepôt Lot E  
de la ZAC des Aiguilles
- Commune d'ENSUES .

A l'heure où les voyants rouges de notre environnement sont tous éclairés, où notre planète, tel le Titane, sombre dans le chaos, on autorise encore des installations néfastes à notre équilibre naturel.

En effet, la ZAC des Aiguilles accaptera un espace encore vierge qui abrite une faune exceptionnelle - Elle polluera par ses activités diverses une zone ZNIEFF et NATURE 2000.

A ces secteurs déjà trop bétonnés, pollués, et défigurés j'ajoutera une augmentation de la circulation des poids-lourds avec les nuisances qui en découlent: des difficultés accrues de la circulation routière, une aggravation notable de <sup>(1)</sup>

pollution  
des milieux classés ZNIEFF et Natura 2000  
doivent être impérativement protégés.

Eufin, il est inacceptable que de tels  
aménagements sur une surface aussi  
importante puissent se réaliser sans aucune  
installation énergétique solaire (panneaux  
photovoltaïques...) dans un pays où le soleil est  
bien présent.

Inadmissible !

une ZAC de trop, non verteuse